



Direction Départementale  
des Territoires de la Loire

Saint-Étienne, le 11 janvier 2017

Service Aménagement  
et Planification  
  
Pôle Études et  
Planification Stratégique

Le directeur  
à  
  
Monsieur le Maire  
152 rue de Gruyères  
42370 RENAISON

**Référence :**

Vos réf. : courrier du 23 décembre 2016

Affaire suivie par : Pierre ROUSSEL

pierre.rousseau@loire.gouv.fr

Téléphone : 04 77 43 34 65

Objet : modification n°1 du PLU de la commune de RENAISON – Saisine de la CDPENAF 42 – Accusé de réception

J'accuse réception de votre dossier relatif à l'affaire citée en objet pour avis de la CDPENAF de la Loire dans le cadre des dispositions de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme.

Date de réception du dossier au secrétariat de la CDPENAF 42 : **6 janvier 2017**

**L'avis de la CDPENAF sera donné dans les 2 mois** suivant cette transmission, soit avant le 6 mars 2017. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Conformément à l'art. L.112-1-1 al.8 du code rural et de la pêche maritime, **l'avis de la CDPENAF doit être joint au dossier d'enquête publique.**

Le chef du service aménagement et planification



Stéphane ROUX

PJ : 0

Copie mail à : DDT/SAP/PL, DDT/SAT/AR